



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Inspection pédagogique régionale**

Montpellier, le 15 septembre 2021

**Inspection pédagogique régionale**

Affaire suivie par :  
Agnès Vrinat-Jeanneau  
IA-IPR Lettres  
Référente Education Prioritaire

Tél : 04 67 91 45 76  
Mél : [eduprio@ac-montpellier.fr](mailto:eduprio@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31 rue de l'Université CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2

La mission académique  
éducation prioritaire

À

Mesdames et Messieurs  
les professeurs et CPE en REP et REP +

S/c de

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Madame et Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'Education nationale

**Objet :** Lettre de rentrée Education Prioritaire 2021- 2022

En cette rentrée, nous souhaitons saluer votre engagement, vos capacités d'adaptation et l'énergie que vous déployez chaque jour en faveur d'une réelle ambition pour les élèves de nos réseaux. Plus qu'ailleurs, votre action est essentielle pour donner du sens aux apprentissages et construire des parcours ambitieux.

Enseigner en éducation prioritaire, c'est s'inscrire dans une démarche de développement professionnelle et de formation et faire de sa classe un espace d'innovation au service des apprentissages car les réussites observées montrent que c'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires.

En outre, plusieurs dispositifs entrent en complémentarité de votre action en classe, notamment Devoirs Faits, dont le déploiement en Éducation Prioritaire est essentiel pour les élèves car il permet d'explicitier la finalité des devoirs, d'articuler le travail conduit en classe et en dehors et constitue un véritable levier pédagogique. Une synthèse académique du dispositif en éducation prioritaire (en annexe) propose des ressources et des pistes pour accompagner vos interventions. Ce dispositif est complémentaire des autres dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité, incluant ce qui peut être fait dans le cadre des cordées de la réussite ou d'ateliers de renforcement ou de fluence.

### **Des formateurs pour vous accompagner**

Afin de vous accompagner dans vos actions de terrain, l'équipe des FAEP (Formateurs Académiques Éducation Prioritaire) se mobilise en concertation avec les équipes de circonscription et vos instances de pilotage. Cette équipe de formateurs constitue une ressource de proximité à laquelle vous pouvez faire appel et que vous pouvez rencontrer dans le cadre du plan d'accompagnement des réseaux d'Éducation Prioritaire, pour lequel plusieurs modalités peuvent être envisagées :

- Un accompagnement dans la classe (observations de classes, entretiens d'élèves...), dans l'établissement ou encore à distance, avec plusieurs temps de travail.
- Une formation ponctuelle pour répondre à un besoin précis, sur un temps de concertation, un conseil de cycles, ou autre.

Les FAEP sont disponibles pour vous rencontrer, échanger, construire avec vous. Vous pouvez les contacter à l'adresse [rep-plus.accompagnateurs@ac-montpellier.fr](mailto:rep-plus.accompagnateurs@ac-montpellier.fr)

## Des ressources

Différentes ressources sont disponibles pour soutenir vos réflexions sur la page du portail pédagogique académique : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/education-prioritaire>.

Le parcours magistère [Enseigner en EP](#) en auto-inscription présente également de nombreuses ressources : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=12060&section=2>  
Il s'adresse aux enseignants nommés en éducation prioritaire, ainsi qu'aux enseignants projetant de muter en éducation prioritaire et aborde, au travers des différents modules proposés, les principales priorités du référentiel de l'éducation prioritaire.

Le [référentiel de l'éducation prioritaire](#) offre des repères solides, fiables et organisés, issus de l'expertise des personnels, de l'analyse de l'inspection générale et des travaux de recherche.

Ce référentiel établit six priorités :

1. Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert, pour assurer la maîtrise du socle commun,
2. Conforter une école bienveillante et exigeante,
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire,
4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative,
5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels,
6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

## Textes de référence

- Le [bulletin officiel du 5 juin 2014](#), qui fixe le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire,
- Le [bulletin officiel du 4 mai 2017](#), qui complète et précise ce qui est attendu aux différents niveaux de pilotage de l'éducation prioritaire (national, académique et local).

Nous vous souhaitons une excellente année et vous assurons de notre soutien et de notre disponibilité.

**Agnès Vrinat-Jeanneau,**  
Référente académique Éducation Prioritaire Prioritaire

**Caroline Guilhaumou,**  
Chargée de mission Education Prioritaire




